

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 octobre 2008  
(convocation du 13 octobre 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOËL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert (jusqu'à 10 h 00)  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard (à partir de 11 h 00)  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 10 h 45 )  
M. SEUROT Bernard à M. PUJOL Patrick  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. AMBRY Stéphane à M. GUILLEMOTEAU Patrick (jusqu'à 10 h 05)  
M. ASSERAY Bruno à Mme. FAYET Véronique  
Mme. BALLOT Chantal à M. LAMAISON Serge  
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. CAZENAVE Charles à DELAUX Stéphan (jusqu'à 10 h 30)  
Mme COLLET Brigitte à M. BOUSQUET Ludovic

Mlle DELTIMPLE Nathalie à Jean-Jacques BENOIT (à partir de 11 h 00)  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique  
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas  
M. GALAN Jean-Claude à Mme. ISTE Michèle  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis (à partir de 10 h 55)  
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel  
M. MERCIER Michel à M. FREYGEFOND Ludovic (à partir de 11 h 30)  
M. PAILLART Vincent à M. DUBOS Gérard (à partir de 10 h 30)  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à M. PALAU Jean-Charles  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics & Travaux de voirie et d'aménagement en faveur  
des transports en commun  
sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux  
Appel d'offres ouvert- Autorisation**

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le marché concernant la réalisation des travaux courants de voirie en faveur des transports en commun arrive à échéance en mai 2009. Pour assurer ces prestations après cette date et répondre ainsi à diverses contraintes ou demandes en faveur des lignes du réseau et des usagers, notre établissement public doit procéder à une mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert, selon les dispositions des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Ces travaux comprennent principalement :

- des aires de rabattement et de stationnement,
- des plateformes d'autobus,
- des arrêts,
- la mise en sécurité d'installations existantes,
- la création de couloirs d'autobus, d'itinéraires particuliers,
- des modifications de voirie.

Ils sont programmés en fonction notamment :

- des modifications de lignes d'autobus (arrêts, itinéraires) demandées régulièrement par les usagers ou les communes,
- des modifications de l'environnement autour des arrêts de bus ou des itinéraires des lignes,
- des dysfonctionnements ponctuels constatés.

La direction des déplacements urbains a mis au point les documents de la consultation en vue du lancement d'un appel d'offres ouvert dans le cadre d'un marché à bons de commandes en application des dispositions de l'article 77 du code des marchés publics, la Communauté urbaine étant dans l'impossibilité de prévoir ces travaux, tant par leur étendue que par leur situation géographique.

Le recours à ce type de procédure résulte de la nécessité de répondre à la grande diversité des interventions en divers milieux et au rythme des besoins étalés dans le temps ou dépendant de contraintes extérieures.

Le marché sera conclu pour un minimum de 2 000 000 € HT et un maximum de 8 000 000 € HT et pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification.

Considérant son montant, l'appel d'offres sera passé après mise en concurrence au niveau européen.

Les dépenses correspondantes seront imputées au titre des années considérées aux articles et chapitres suivants :

**Budget principal :**

- **Chapitre 23 - article 2315 – fonction 8220 – CRB D320,**  
**Programmes TAC/TAC01/TABC/TABD/TAB**

**Budget annexe transport :**

- **Chapitre 23 - article 2313 – CRB D320**
- **Programme TBA02**

En application des articles L2121.12 et 2121.13 du code général des collectivités territoriales, les documents de la consultation sont consultables par les conseillers communautaires à la direction centrale des achats et marchés (hôtel de la communauté – 13<sup>ème</sup> étage).

**En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :**

- **entériner les documents de la consultation,**
- **autoriser Monsieur le Président à :**
  - o **lancer la mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert selon les articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics,**
  - o **signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse,**
  - o **procéder en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié,**
  - o **signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 octobre 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE

31 OCTOBRE 2008

PUBLIÉ LE : ?

M. JEAN-MARC GAÜZERE